

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2281

27 septembre 2011

SOMMAIRE

Albatros Performance109446	Prime International Holdings S.A 109484
Allianz Global Investors Fund109443	Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A.
Art & Pavés S.à r.l109487	109488
Asco S.A109487	R.E.M Investment109486
AXA Funds Management S.A109487	Resuma S.A109470
Balmain European Retail Holdings S.à r.l.	R + G Montage s. àr .l109486
109488	Royal Appliance Luxembourg Holding
Blue Lion S.A	S.A.H109455
Brune Global Investments109454	Royal Appliance Luxembourg Holding S.à
Cable International SA109486	r.l109455
Caliorne 2 S.A109448	Sainte-Maxime S.A109463
d'Amico International Shipping S.A 109448	Sainte-Maxime S.A109463
Estates S.A	Santé S.A109467
European Art Tour S.A109484	Sarabriga S.A109476
European Direct Property Fund109470	Sasì S.A109476
European Direct Property VI S.A109476	Saturn Real S.A109463
Fidelity Funds109454	Sechep Investments Holding S.à r.l 109463
FPG Smile S.A109463	Share Investments S.A109480
Holding Financière Céleste S.A109475	S.I.E Stratégie Informatique Européenne
Immocris Holding109442	S.A109455
Innoclean S.A	Sirius Capital S.à r.l109466
Jay-Jay S.A	Société de Participation Financière Italmo-
Kappeln Management Company S.à r.l 109479	biliare S.A109476
MAN Umbrella SICAV	SOLREI the rings s.àr.l109483
Mecaground S.A	SOLSTISSE
Mecaman S.A	Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l 109466
Paymotech Finance109475	SunEd Reserve Luxco Holdings109469
Petrus International S.A109451	Süssvest SCS109484
Pharma Fortune S.A	Unit Investments S.A., SPF109450
Pommerit S.A	Warburg Invest Luxembourg S.A109447
Premios S.A	Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund109480
P	Wolverton Mountain SPF S.A109447



Jay-Jay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 159.640.

Les actionnaires de la société sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au 11, rue du Brill, L-3898 Foetz le *14 octobre 2011* à 10.00 heures (l'Assemblée).

L'Assemblée aura les points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- a. Révocation de M. N. Salciccia en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;
- b. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs adoptés en assemble générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 février 2011 avec effet immédiat;
- c. Modification subséquente des pouvoirs de signature des administrateurs sur l'ensemble des comptes bancaires de la Société avec effet immédiat;
- d. Divers.

Les actionnaires de la Société sont par la présente informés que les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, elles seront prises d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Les actionnaires de la Société ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée pourront se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire de leur choix présentant à l'Assemblée une procuration valable et régulière.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

M. Korosak / G. Gonner / Y. Reuter.

Référence de publication: 2011131719/23.

Immocris Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 17 octobre 2011 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Hugo FROMENT, pour l'exercice de ses mandats.
- 6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de son mandat d'administrateur.
- 7. Ratification de la cooptation de Monsieur Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 13 octobre 2010 et nomination de Monsieur Jacques CLAEYS comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
- 8. Ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 15 octobre 2010 et nomination de Monsieur Sébastien ANDRE comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
- 9. Reconduction de Monsieur Massimo RASCHELLA dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
- 10. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
- 11. Divers.

Le conseil d'administration.



Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of Allianz Global Investors Fund ("the Company") will be held at its registered office at 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, at 9.30 am CEST on 27 October 2011 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Change of settlement period

Currently, the Articles of Incorporation provide for a settlement period of max. five business days from the relevant valuation day. From an operational point of view, certain share classes that are denominated in specific currencies require a longer settlement period, for example share classes denominated in Chinese Renminbi. In order to be able to launch such share classes and to handle respective orders appropriately, the extended settlement period is necessary.

The new settlement cycle of six valuation days after the relevant valuation day will not become the standard settlement cycle for all share classes, in the contrary: The actual settlement period of existing share classes that is usually shorter than the described six valuation day-period will not be affected.

a) With effect from 31 January 2012, amendment to the fourth paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

The subscription price is payable within a period determined by the Board of Directors, which may not exceed six (6) valuation days (as defined in the prospectus) from the relevant valuation day

b) With effect from 31 January 2012, amendment to the second paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Subject to the provisions of Article 12 of these Articles of Incorporation, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board of Directors which may not exceed six (6) valuation days (as defined in the prospectus) from the relevant valuation day, as determined in accordance with the current policy of the Board of Directors, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

2. Subfund in Subfund-Investments

Under certain restrictions the new Luxembourgish law of 17 December 2010 allows for investments of a subfund into another subfund of the same umbrella fund, meaning that a subfund of the Company may invest in another subfund of the Company. In order to be able to make use of this possibility, the Articles of Incorporation as well as the sales prospectus have to mention this possibility as well as the restrictions and conditions to be respected in this regard.

This subfund in subfund-investment offers new investment possibilities for the subfund manager for the benefit of the shareholders. Hence, each subfund can benefit from the experience and possibilities that are offered by other subfunds of the Company. Consequently, a broader investment diversification amongst others in niche markets and markets that are difficult to access will be possible for all subfunds without operative and cost intensive efforts as well as the replication of investment strategies that are, up to now, only applied in other subfunds of the Company. With effect from 31 January 2012, amendment to letter b) of number 1. of Article 18 of the Articles of Incorporation by addition of a final paragraph to read as follows:

A subfund may also invest in shares issued by another subfund of the Company (the "Target Subfund") provided that:

- the Target Subfund does not invest in the subfund invested in the Target Subfund; and
- no more than 10% of the assets of the Target Subfund may, pursuant to its investment policy, be invested in aggregate in shares of other subfunds of the Company; and
- voting rights, if any, attaching to the relevant shares are suspended for as long as they are held by the subfund invested in the Target Subfund and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
- there is no duplication management fees, sales charges or redemption fees between those at the level of the subfund invested in the Target Subfund and those at the level of the Target Subfund.

3. Merger

The revision of paragraphs 5 and 6 of Art. 24 of the Articles of Incorporation reflects changes in the new Luxembourgish law of 17 December 2010 and aims to clarify the competences of the Board of Directors as well as of the general meeting of shareholders. E.g., the revision grants the opportunity of mergers between subfunds of the Company and funds of the contractual type that are subject to the European Directive 2009/65/EC (the UCITS IV-Directive) and, consequently offer a comparable level of protection to the investors.



This opens a broader range of possible receiving funds in the interests of the shareholders of the merging subfund. With effect from 31 January 2012, amendment of the sixth paragraph to supersede the previous sixth and seventh paragraph of Article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows:

- (6) Notwithstanding the powers of the Board of Directors described in paragraph 5 of this Article, the general meeting of shareholders of a subfund or of the affected share class(es) of the respective subfund may decide to merge the assets and liabilities of this subfund (or of the respective share class(es), as the case may be) into another subfund of the Company or in another share class of the same subfund or into another undertaking for collective investment that is subject to the provisions of the Directive 2009/65/EC, or into another subfund of such an undertaking for collective investment. There are no quorum requirements for this action, and the merger may be decided upon by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.
- 4. Editorial Amendments and clarifications

Further amendments aim to clarify certain provisions without any impact regarding to the content of the respective provision and to implement editorial changes due to the new Luxembourgish law of 17 December 2010. These amendments are in detail:

- a) With effect from 31 January 2012, all references in the Articles of Incorporation of the Company dated 29 September 2006 (the "Articles of Incorporation") to the Law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment (the "Law of 20 December 2002") and the Directive 85/611/EEC as well as references to specific articles of the Law of 20 December 2002 shall be replaced by the respective references to the new Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investment (the "Law of 17 December 2010") and the Directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive").
- b) With effect from 31 January 2012, according to the Law of 17 December 2010 all references in the Articles of Incorporation to the "simplified sales prospectus" shall be deleted and "full sales prospectus" shall be replaced by the term "sales prospectus".
- c) With effect from 31 January 2012, amendment of Article 5, 22 and 24 of the Articles of Incorporation to publish certain notices to holders of bearer shares regarding the extension of the duration of a subfund, agenda of general meetings and liquidation or merger of subfunds/share classes by electronic media as determined in the sales prospectus.
- d) With effect from 31 January 2012, amendment to number II. of Article 11 of the Articles of Incorporation by addition of a final paragraph to read as follows:

Under the condition that the Management Company releases the Company from any or all of the above enumerated liabilities, the Board of Directors may decide to pay to the Management Company a flat-rate fee on a monthly basis the amount of which relating to the different share classes of the respective subfund is calculated on the basis of the net asset value of the respective share class determined on a daily basis.

- e) With effect from 31 January 2012, amendment to the first paragraph of letter b) of number 1. of Article 18 of the Articles of Incorporation to read as follows:
- b) Units of Undertakings for Collective Investment in Securities ("UCITS") in accordance with Directive 2009/65/ EC or other Undertakings for Collective Investment ("UCI") with registered offices in a member state of the European Union or a third country, if ...
- f) With effect from 31 January 2012, amendment to the first sentence of the first paragraph of letter d) of number 1. of Article 18 of the Articles of Incorporation due to the current applicable laws and regulations in Luxembourg to read as follows:
- d) Derivative financial instruments ("derivatives"), i.e. in particular futures, forward contracts, options and swaps including equivalent instruments settled in cash, which are traded on regulated markets described in a), and/or derivative financial instruments that are not traded on regulated markets ("OTC derivatives"), if the underlying securities are instruments as defined under this no. 1, or financial indices, interest rates, exchange rates or currencies in which a subfund may invest in accordance with its investment objectives.
- g) With effect from 31 January 2012, amendment of the second paragraph of Article 22 of the Articles of Incorporation due to the current applicable laws and regulations in Luxembourg to read as follows:

The general meeting of shareholders meets when called by the Board of Directors. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

- h) With effect from 31 January 2012, all paragraphs of Article 24 shall be numbered consecutively.
- i) With effect from 31 January 2012, amendment of the second paragraph of Article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows:
- (2) Notwithstanding the powers conferred upon the Board of Directors in paragraph 1 of this Article, the general meeting of shareholders of one or all share classes issued in a subfund may decide, acting on a proposal of the Board of Directors, to redeem all shares of the corresponding share class and pay out to the investors the net asset value of the shares on the valuation day on which such decision enters into force (while taking into account the actual prices achieved and the necessary costs of disposal of the assets). At this general meeting, there is no minimum number of shareholders necessary to form a quorum. The decision is reached with a simple majority of the shares present or represented at this meeting.
- j) With effect from 31 January 2012, amendment of the fifth paragraph of Article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows:



(5) Under the circumstances specified in paragraph 1 of this Article, the Board of Directors may also decide to merge the assets of a subfund into another subfund of the Company, into another undertaking for collective investment that is subject to the provisions of Directive 2009/65/EC, or into another subfund of such an undertaking for collective investment (hereinafter referred to as "new subfund") and to rename the shares in the affected subfund as shares in the new subfund (if required after a split or a merger and payment to investors for any differences for fractional shares). This decision will be published as explained in the first paragraph of this Article one month before it enters into force (this publication includes additional information on the new subfund) to allow investors to redeem or convert their shares without charge during this period.

The text of the proposed amendments to the Articles of Incorporation is accessible or available free of charge for the Shareholders at the registered office of the Company.

Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed by at least two thirds of the votes cast thereon at the Meeting whereby to have a quorum at least one half of the capital must be represented.

Should the quorum not be met at this Meeting, a second extraordinary general meeting will be reconvened, which may pass resolutions on the same Agenda without a quorum by at least two thirds of the votes cast thereon at that Meeting.

Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder, including a confirmation that their shares are blocked until the day following the Shareholder's Meeting date to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg to arrive by close of business in Luxembourg, on 24 October 2011.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive by close of business in Luxembourg on 24 October 2011.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, September 2011.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2011132988/755/155.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2005/12/3, 2006/10/1, 2007/12/5, 2010/05/2 and 2007/06/3 of the Issuer are invited to attend a

GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on October 10, 2011 at 9 a.m., in order to consider the following agenda:

Agenda:

- a. Report from the board on (i) the impossibility to account for the entire variable interest due to the Noteholders in relation to the Compartments 2005/12/3, 2006/10/1, 2007/12/5 and 2010/05/2, (ii) the possibility to account for a variable interest in relation to the Compartment 2007/06/3.
- b. Amendment to the Notes in particular the way to calculate the Variable Interest of the above mentioned compartments,
- c. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
- d. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a

SECOND MEETING

of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 10 a.m. on *October 17*, 2011 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.



To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholder and shall be blocked until October 30, 2011.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011132444/9534/32.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 40.043.

Etant donné que le quorum de 50% nécessaire à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011 n'a pas pu être atteint, le conseil d'administration à l'honneur de convier les actionnaires à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg le 27 octobre 2011 à 11h00 au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg où à toute autre date ultérieure avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transférer le siège social de la Société au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi à Hesperange au Grand-Duché de Luxembourg»
- 3. Modifier l'article 4 des statuts en remplaçant «... par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»
- 4. Modifier l'article 5, paragraphe 2, des statuts en remplaçant «au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002» par «... au sens de l'article 181 de la loi du 17 décembre 2010».
- 5. Modifier l'article 10 III 4) ii des statuts par la suppression de la référence «par dérogation à l'article 2093 du Code Civil».
- 6. Modifier l'article 17 des statuts par l'ajout d'un second paragraphe comme suit:
 «Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 181 (8) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, un Compartiment pourra souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société, sans que la Société soit soumise aux exigences que pose la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, en matière de souscription, acquisition et/ou détention par une société de ses propres actions mais sous réserve toutefois que:
 - le Compartiment cible n'investit pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce Compartiment cible ; et.
 - la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement dans des titres d'autres Compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10% ; et,
 - le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le Compartiment en question sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques ; et,
 - en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif; et,
 - il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du Compartiment ayant investi dans le Compartiment cible et ce Compartiment cible.»
- 7. Modifier l'article 20, paragraphe 2 des statuts en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.».
- 8. Modifier l'article 22 des statuts par l'ajout d'un paragraphe 6 tel que suit : «Les avis de convocation aux assemblées générales peuvent prévoir que le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée la «Date d'Enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'Enregistrement.»
- 9. Modifier l'article 26, paragraphe 2 des statuts en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.».
- 10. Modifier l'article 28 des statuts par l'ajout des termes «conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif» de manière à ce qu'il ait la teneur suivante : «Après la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales,



- agréées par l'autorité de contrôle et nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- 11. Ajouter un article 29 aux statuts «Liquidation d'un Compartiment» avec la teneur suivante: «Chaque Compartiment pourra être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre Compartiment. Seule la liquidation du dernier Compartiment entraîne la liquidation de la Société au sens de l'article 145 (1) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Dans ce cas, dès la survenance du fait entraînant l'état de liquidation de la Société, et sous peine de nullité, l'émission d'actions est interdite sauf pour les besoins de la liquidation.
- 12. Renuméroter l'article 29 des statuts en article 30.
- 13. Renuméroter l'article 30 des statuts en article 31 et de le modifier en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.».

Le Conseil d'Administration vous informe que ces décisions seront approuvées à la majorité des deux tiers des actions présents ou représentées lors de l'assemblée sans condition de quorum. Chaque action donne droit à un vote.

Copie des documents mentionnés dans la présente notice ainsi qu'une procuration de vote, peuvent être obtenus sur simple demande au siège social du fonds.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011132989/755/70.

Wolverton Mountain SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 octobre 2011 à 14h15 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2010.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011132992/1031/15.

Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

WAI Fonds

(fonds commun de placement à compartiments multiples gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010)

Das Verwaltungsreglements des WAI Fonds, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 06. September 2011 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Das Datum zur Hinterlegung im Mémorial wurde mit dem 27. September 2011 reserviert.

Luxemburg, den 31. August 2011.

Für die Verwaltungsgesellschaft

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011125160/20.

(110143867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.



Caliorne 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 160.639.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2011 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011128767/1023/16.

Pommerit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 158.230.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011128877/1023/16.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 124.790.

Convening notice of an extraordinary general meeting of shareholders to the holders of shares with Common Code 029069751 and ISIN Code LU0290697514

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (hereinafter, the "Meeting") will be held at the registered address of the Company, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *October 27, 2011*, at 11 a.m. Luxembourg time, to discuss and resolve on the following agenda:

Agenda:

- I. Restatement of the Articles of Association of the Company without amendment to the corporate object notably for the purpose of complying with the relevant provisions of the Luxembourg law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies (the "Shareholders' Rights Law") as per the draft tabled to the meeting and posted on the Company's website;
- II. Acknowledgment of the resignation of Moore Stephens S.à r.l. as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company and appointment of Moore Stephens Audit S.à r.l. as approved audit firm (cabinet de révision agréé) of the Company.

The Meeting shall validly deliberate provided a quorum of half of the shares issued and outstanding is reached. If the quorum is not reached at the first meeting a second meeting may be convened at which no quorum requirement shall apply. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3rd of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders must notify the Company on the day of the Record Date of their intention to participate in the Meeting by sending a certificate (the "Certificate") indicating, inter alia, (i) the name and/or corporate name and the registered



address and/or domicile of the shareholder, (ii) a confirmation of participation in the Meeting and (iii) a confirmation of the number of shares held by the shareholder after closing of the markets at the Record Date (the "Shareholder's Details"). For shareholders holding their shares through an Intermediary, the Certificate being prepared by the Intermediary with which the shares are held shall be sent to BNP Paribas Securities Services, Luxembourg branch, in its capacity as the duly mandated agent of the Company ("BNP Paribas") with copy to the Company exclusively throughout Euroclear and Clearstream banking system. In that respect, Intermediaries are further requested to compulsorily instruct Euroclear and Clearstream to further confirm to BNP Paribas all Shareholder's Details.

The rights of a shareholder to attend and speak at the general meeting and to vote in respect of his shares shall be determined with respect to the shares held by the shareholder on 13 October 2011 at 24:00 hours Luxembourg time (the "Record Date"). Only those who are shareholders on that Record Date shall have the right to participate and vote at the general meeting.

Shareholders present or represented are requested to bring a copy of the Certificate to the Meeting in order to present it to the board of the Meeting.

Shareholders who are not personally registered in d'Amico International Shipping S.A.'s share register may also vote by proxy or by ballot paper.

To such effect, they must instruct the commercial bank, broker, dealer, custodian, trust company, accountholder, professional securities depositary, financial institution or other qualified intermediary through which they hold their shares (hereinafter, the "Intermediary") who handles the management of the d'Amico International Shipping S.A. shares by using the proxy form or the ballot paper form (see hereafter).

Intermediaries shall ensure that the signed and dated original proxy forms with vote instructions be deposited in writing by postal services or electronic means at the address of BNP Paribas with copy to the Company by no later than 5:00 p.m. Luxembourg time on 21 October 2011. Beneficial owners of shares held through an Intermediary are urged to confirm the deadline for receipt of their proxy forms with vote instructions to such Intermediary to ensure their onward delivery to BNP Paribas by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by sending their proxy forms with their voting instructions they will be deemed to consent to having the relevant Intermediary, including but not limited to Euroclear and Clearstream, provide all details concerning their identity to BNP Paribas and to the Company.

Shareholders need not be present at the Meeting in person. In accordance with the Shareholders' Rights Law, a shareholder at the Record Date may act at the Meeting by appointing another person who needs not be a shareholder himself subject to the production of the original of the executed proxy to the Meeting in order to present it to the board of the Meeting. The proxy holder shall enjoy the same rights to speak and ask questions in the general meeting as those to which the shareholder thus represented would be entitled. Each shareholder shall only be represented by one proxy holder for a given general meeting of shareholders except that:

- (i) if a shareholder has shares of the Company held in more than one securities account, he may appoint one proxy holder per securities account for a given general meeting of shareholders;
- (ii) a shareholder acting professionally for the account of other natural or legal persons may appoint each of these natural or legal persons or third parties appointed by them.

A person acting as a proxy holder may hold a proxy from more than one shareholder without limitation as to the number of shareholders so represented. Where a proxy holder holds proxies from several shareholders, it may cast votes for a certain shareholder differently from votes cast for another shareholder.

Shareholders shall appoint a proxy holder in writing. Such appointment shall be notified by the shareholders to the Company in writing by postal services or electronic means at the address of the Company indicated below by no later than 5:00 p.m. Luxembourg time on 21 October 2011.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Alternatively, in accordance with the Shareholders' Rights Law, a shareholder may cast his vote by a ballot paper ("formulaire") expressed in the English language. Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company or by fax to BNP Paribas with copy to the Company no later than 5:00 p.m. Luxembourg time on 26 October 2011.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear the mentions or indications required by the articles of association and/or the Shareholders' Rights Law is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes. In case a proposed resolution is amended by the general meeting of shareholders, the votes expressed on such proposed resolution pursuant to the ballot papers ("formulaires") received shall be void.

Relevant proxy forms and/or ballot papers forms ("formulaires") may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company, on the Company's website www.damicointernationalshipping.com (hereinafter, the "Website") or at BNP Paribas.

In full compliance with the laws and regulations in force and applicable to the Company, the required supporting documentation, the convening notice, the total number of shares and voting rights, the draft resolutions and the proxy



and ballot paper forms ("formulaires") are deposited and available to the public at the Company's registered office, at Borsa Italiana S.p.A. (www.borsaitaliana.it) and at Société de la Bourse de Luxembourg S.A. in its quality of O.A.M. being also posted on the Website.

Shareholders may upon request obtain a copy of the full, unabridged text of the documents to be submitted to the general meeting of shareholders and draft resolutions proposed to be adopted by the general meeting by electronic means at the address of the Company indicated below or at the registered office of the Company.

In accordance with the Shareholders' Rights Law, shareholders holding individually or collectively at least five (5) % of the share capital of the Company: (a) have the right to put items on the agenda of the general meeting; and (b) have the right to table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of a general meeting. Those rights shall be exercised upon requests of the shareholders in writing submitted to the Company by postal services or electronic means at the addresses of the Company indicated below. The requests shall be accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the general meeting and shall include the electronic or mailing address at which the Company can acknowledge receipt of these requests. The requests from the shareholders shall be received by the Company at the latest on 5 October 2011.

In accordance with the Shareholders' Rights Law, shareholders shall have the right to ask questions at the general meeting related to items on the agenda of the general meeting. The Company shall answer the questions put to it by shareholders. The right to ask questions and the obligation of the Company to answer are subject to the measures to be taken by the Company to ensure the identification of shareholders, the good order of general meetings and their preparation as well as the protection of confidentiality and business interests of the Company.

The contact details of the Company are as follows:

Company

d'Amico International Shipping S.A.

25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: + 352 26 26 24 54, Email: ir@damicointernationalshipping.com

Attention: Mr. Marco FIORI, C.E.O. / Mrs. Anna FRANCHIN, Investor Relations Manager

The details of the centralising bank mandated by the Company are as follows:

BNP Paribas Securities Services Branch Luxembourg

Corporate Trust Services

33, rue de Gasperich - Howald - Hesperange, L-2085 Luxembourg

Fax: + 352 2696 9757, Email: lux.ostdomiciliees@bnpparibas.com

Attention: Lux ost domiciliees, Emmanuel GERARD / Rudolf VOIGTLANDER

Luxembourg, 27 September 2011. Référence de publication: 2011132990/267/116. The Board of Directors .

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on October 7, 2011 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2010,
- To approve the annual accounts, the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2010,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011129568/755/21.



Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2011 à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011129566/795/15.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

We hereby give you notice that an extraordinary general meeting of shareholders of the Company was held, before notary, on September 8, 2011, at the offices of Arendt & Medernach, 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, with the agenda as set out below. The quorum required by article 67-1 (2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended was not reached.

You are invited to attend the

RECONVENED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company, which will be held, before notary, on *October 12, 2011*, at 11.00 a.m., at the offices of Arendt & Medernach, 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

- Replacement of all references in the articles of incorporation to the Law of 20 December 2002 by references to the Law of 17 December 2010 and replacement of all references to the Directive 85/611/EEC by references to the Directive 2009/65/EC.
- 2. Amendment of Article 5 point 3 "Company assets" of the articles of incorporation, so as to read as follows: The Board will assign pursuant to Article 181 (1) of the Law of 17 December 2010 a portion of the Company assets to each class of share (such portion of the Company assets hereinafter referred to as a sub-fund) for which shares will be issued pursuant to Article 7 of the Articles of Incorporation in the form of one or more classes of shares. In relation to third parties, the assets of a sub-fund are only liable for such liabilities attributable to the sub-fund in question.
- 3. Addition of a new point 7 under Article 8 "Redemption of shares" of the articles of incorporation, which shall read as follows:
 - The Company shall have the right, if the Board so determines, and with the express consent of the relevant share-holder, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets in such share class or sub-fund equal in value (as calculated in the manner described in Article 11 hereof) as of the valuation day on which the redemption price is determined to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant share class or sub-fund and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor appointed by the Company pursuant to Article 22 hereof. The costs of any such transfers shall be borne by the shareholder.
- 4. Addition of a new point 4 of Article 11 "Net asset value per share" of the articles of incorporation, which shall read as follows:
 - With respect to specific share classes or sub-funds and as further specified in the sales prospectus, the Board may determine to apply an alternative net asset value calculation method (to include such reasonable factors as they see fit) to the net asset value per share of such share class or sub-fund. This method of valuation is intended to pass the estimated costs of underlying investment activity of the sub-fund to the active shareholders by adjusting the net asset value of the relevant share class or sub-fund and thus to protect long-term shareholders from costs associated with ongoing subscription and redemption activity.



This alternative net asset value calculation method may take account of trading spreads on the investments of the share class or sub-fund, the value of any duties and charges incurred as a result of trading and may include an allowance for market impact.

Where the Board, based on the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by shareholders or potential shareholders in relation to the size of the relevant share class or sub-fund, has determined for a particular share class or sub-fund to apply an alternative net asset value calculation method, the share class or sub-fund may be valued either on a bid or offer basis (which would include the factors referenced in the preceding paragraph).

- 5. Addition of new letters g. to k. to point 2 of Article 12 "Frequency and temporary suspension of the calculation of the net asset value and of the issue and redemption of shares" of the articles of incorporation, which shall read as follows:
 - g. following the suspension of the (i) calculation of the net asset value per share, (ii) the issue, (iii) redemption and/ or (iv) the conversion of the units / shares issued within the master fund in which a sub-fund of the Company invests in its quality as a feeder fund of such master fund;
 - h. during a period where the relevant indices underlying the derivative instruments which may be entered into by the relevant sub-funds of the Company are not compiled or published;
 - i. during any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company, in particular the derivative instruments and repurchase transactions which may be entered into by the Company in respect of any sub-fund, cannot promptly or accurately be ascertained;
 - j. during any period when the dealing of the shares of the relevant share class or sub-fund of the Company on the relevant stock exchanges where the shares of the relevant share class or sub-fund of the Company are listed is suspended or restricted;
 - k. during any period during which the relevant stock exchanges on which the shares of the relevant share class or sub-fund of the Company are listed are closed.
- 6. Amendment of point 1 and 2 of Article 13 "The Board of Directors" of the articles of incorporation, so as to read as follows:
 - 1. The Company is managed by a Board comprising at least three members. The members of the Board are not required to hold shares in the Company. They are elected by the shareholders' meeting, in particular by the shareholders at their annual general meeting for a period ending in principle at the next annual general meeting or until their successors are elected and qualify. The shareholders' meeting also determines the number of Board members, their remuneration and their period of office, which may run for a maximum of six years. The Board members may be re-elected. The shareholders' meeting may assign the day-to-day running of the business in its entirety to one or more of the persons stipulated in Article 60 of the Law of 10 August 1915.
 - 2. Board members are elected by a simple majority of the shares present or represented at the shareholders' meeting and shall be subject to the approval of the Luxembourg regulatory authorities.
- 7. Amendment of letter i) and addition of a new letter j) of Article 18 "Investment policy and investment restrictions" of the articles of incorporation, which shall read as follows:
 - i) The relevant sub-fund will not invest more than in aggregate 10% of its net asset value in units of UCITS or other UCI unless the relevant appendix of such sub-fund in the prospectus of the Company explicitly provides for a deviant investment policy in this respect. In particular, such appendix may allow the investment in units of a master fund qualifying as a UCITS provided that the relevant sub-fund invests at least 85% of its net asset value in units of such master fund and that such master fund shall neither itself be a feeder fund nor hold units/shares of a feeder fund.
 - i) A sub-fund may invest in shares of another sub-fund of the Company (the "Target Sub-Fund") provided that
 - the Target Sub-Fund does not, in turn, invest in the sub-fund invested in this Target Sub-Fund; and
 - no more than 10% of the assets of the Target Sub-Fund whose acquisition is contemplated may be invested in aggregate in units of other Target Sub-Funds; and
 - voting rights attached to the relevant shares are suspended for as long as they are held by the sub-fund concerned and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
 - in any event, for as long as these shares are held by the sub-fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets as set out in Article 5 point 7; and
 - there is no duplication of management, performance, subscription or redemption fees amongst the Target Sub-Fund and the investing sub-fund.
- 8. Amendment of Article 21 "Remuneration of the Board" of the articles of incorporation which shall be renamed "Remuneration and indemnification of the Board", so as to read as follows:
 - The remuneration for Board members is determined by the shareholders' meeting.
 - Every Board member, managerial employee, managing director, agent, auditor or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets of the relevant sub-fund(s) against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities ("Losses") incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by him in defending (whether successfully or



otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable: (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person; or (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally; or (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company; or (iv) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested; or (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent; or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own gross negligence or wilful misconduct against the Company.

9. Amendment of Article 26 "Dissolution and merger of sub-funds" of the articles of incorporation which shall be renamed "Dissolution of sub-funds", so as to read as follows:

Without prejudice to the powers of the Board pursuant to Article 8 point 7, the meeting of the shareholders of a sub-fund may resolve to reduce the Company assets by dissolving the sub-fund concerned and cancelling any shares issued in such sub-fund and to pay out to the shareholders the unit price of the shares, as determined on the valuation day on which the resolution takes effect, less any costs incurred in connection with liquidating the sub-fund. No quorum is required at the general meetings of sub-fund shareholders and any resolutions put to the vote of the meeting are passed by a simple majority of the shareholders present or shares represented.

Once a sub-fund has been liquidated, any liquidation proceeds relating to shares that have not been surrendered will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg following the date on which the liquidation proceedings were completed.

The liquidation of a sub-fund shall have no influence on any other sub-fund. The liquidation of the last remaining sub-fund will result in the Company's liquidation.

- 10. Addition of a new Article 27 "Mergers" of the articles of incorporation, which shall read as follows:
 - 1. The Board may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law of 17 December 2010) of the Company or of one of the Sub-Funds, either as receiving or absorbed UCITS or Sub-Fund, subject to the conditions and procedures imposed by the Law of 17 December 2010, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders, as follows:
 - a. The Board may decide to proceed with a merger of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with: another Luxembourg or foreign UCITS (the "New UCITS"); or
 - a sub-fund thereof,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Company concerned as Shares of this New UCITS, or of the relevant sub-fund thereof as applicable.

In case the Company involved in a merger is the receiving UCITS (within the meaning of the Law of 17 December 2010), solely the Board will decide on the merger and effective date thereof.

In the case the Company involved in a merger is the absorbed UCITS (within the meaning of the Law of 17 December 2010), and hence ceases to exist, the general meeting of the shareholders has to approve, and decide on the effective date of such merger by a resolution adopted with no quorum requirement and at a simple majority of the votes cast at such meeting.

- b. The Board may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law of 17 December 2010) of any Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with:
- another existing Sub-Fund within the Company or another sub-fund within a New UCITS (the "New Sub-Fund"); or
- a New UCITS,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the New UCITS, or of the New Sub-Fund as applicable.

- 2. Notwithstanding the powers conferred to the Board under the preceding section, the general meeting of share-holders may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law of 17 December 2010) of the Company or of one of the Sub-Funds, either as receiving or absorbed UCITS or Sub-Fund, subject to the conditions and procedures imposed by the Law of 17 December 2010, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders, as follows:
- a. The general meeting of the shareholders may decide to proceed with a merger of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with:
- a New UCITS; or
- a sub-fund thereof.

The decision shall be adopted by a general meeting of the shareholders for which there shall be no quorum requirement and which will decide on such a merger and its effective date by a resolution adopted at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.

- b. The general meeting of a Sub-Fund may also decide a merger (within the meaning of the Law of 17 December 2010) of the relevant Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with:
- any New UCITS; or
- a New Sub-Fund

by a resolution adopted with no quorum requirement at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.



3. Any cost associated with the preparation and the completion of the merger shall neither be charged to the Company nor its shareholders.

Shareholders will in any case be entitled to request, without any charge other than those retained by the Company or the Sub-Fund to meet disinvestment costs, the repurchase or redemption of their shares, or, where possible, to convert them into units or shares of another UCITS pursuing a similar investment policy and managed by the same management company or by any other company with which the management company is linked by common management or control, or by substantial direct or indirect holding, in accordance with the provisions of the Law of 17 December 2010.

- 11. Renumbering of all Articles after the new Article 27 "Mergers" of the articles of incorporation and all references thereto.
- 12. Miscellaneous.

The Meeting may validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement and the resolution on each item of the agenda may validly be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011126138/755/180.

Brune Global Investments, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Brune Global Investments, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2007 entspricht, wird am 06. September 2011 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Das Datum zur Hinterlegung im Mémorial wurde mit dem 27. September 2011 reserviert.

Luxemburg, den 22. August 2011.

Für die Verwaltungsgesellschaft

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011125161/15.

(110143870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Fidelity Funds ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 6 October 2011 at 12 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2011.
- 2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2011.
- 3. Approval of the statement of net assets and statement of operations and changes in net assets for the financial year ended 30 April 2011.
- 4. Discharge of the Board of Directors.
- 5. Election/re-election of fifteen (15) Directors, specifically the re-election of the following thirteen (13) present Directors: Mr Edward C. Johnson 3d, Dr Yousef Al-Awadi, Mr Barry R. J. Bateman, Mr Didier Cherpitel, Sir Charles A. Fraser, Mr Jean Hamilius, Mr Simon Haslam, Mr Helmert Frans van den Hoven, Mr Alexander Kemner, Dr Arno Morenz, Dr David J. Saul, Dr Erhard Schipporeit and FIL (Luxembourg) S.A., as Corporate Director, and the election of Mr Takeshi Isayama and Mr Anthony Wu as Directors.
- 6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 30 April 2011.
- 7. Election as Auditor of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.
- 8. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2010 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 30 April 2011 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2012.
- 9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.



Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg

FIL (Luxembourg) S.A.

2a rue Albert Borschette, BP 2174

L-1021 Luxembourg

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2 boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund by 12.00 noon (Luxembourg time) on 4 October 2011 at the latest.

21 July 2011. By order of the Board.

Référence de publication: 2011129564/755/45.

S.I.E. - Stratégie Informatique Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 63.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108979/9.

(110124377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H.).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.008.

In the year two thousand and twelve on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Royal Appliance Mfg. Co., a corporation established and existing under the laws of the State of Ohio (USA) having its registered office at 7005, Cochran Road, USA-OH 44139 Glennwillow, United States of America, and registered with the Secretary of the State of Ohio under number 584762 (the Sole Shareholder),

The Sole Shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 28 th, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H." (hereinafter, the Company), with registered office at 4, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 53008, established pursuant to a deed of Maître Emile Schlesser, notary residing in Luxembourg dated November 27, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 48, dated January 25, 1996, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Emile Schlesser, aforementioned, dated December 1, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 721 dated September 4, 2001.
- II. The Company's share capital is set at thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Euro cents (EUR 30.986,69) represented by one thousand (1.000) shares without nominal value.



III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) to raise it from its present amount of thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Euro cents (EUR 30.986,69) to one hundred thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Euro cents (EUR 130.986,69), without the creation of new shares.

Subscription - Payment

Royal Appliance Mfg. Co, prenamed, resolves to increase the share capital of the Company, without the issuance of new shares, by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) and to fully pay this increase up by payment in cash.

The amount of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of seventy-eight thousand two hundred sixty Euro and ninety-one Euro cents (EUR 78.260,91) to absorb all the losses carried-forward and existing as of July 28, 2011, all as evidenced by an interim balance sheet as of July 28, 2011 and bring it from its amount of one hundred thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Euro cents (EUR 130.986,69) to an amount of fifty-two thousand seven hundred twenty-five Euro and seventy-eight Euro cents (52.725,78) without cancellation of shares.

V. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

- " **Art. 3. 1** st paragraph. The subscribed share capital is set at fifty-two thousand seven hundred twenty-five Euro and seventy-eight Euro cents (52.725,78) represented by one thousand (1.000) shares without nominal value."
- VI. The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the members of the board of directors and of the statutory auditor.
- VII. The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of directors and statutory auditor for the exercise of their mandate until the date hereof.

VIII. The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from that of a joint stock company into that of a private limited liability company without changing its legal personality.

The share capital of the Company as well as its reserves will remain unchanged by this transformation.

The present change of legal status has been decided on the basis of the interim balance sheet of the Company as at July 28, 2011 and taking into account the capital increase and decrease as stated in the preceding resolutions.

- A copy of the said interim balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the Sole Shareholder, and the notary, shall remain attached to the present deed.
- IX. Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to change the name of the Company of "Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H." into "Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l.".
- X. The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding, to restate the Company's bylaws in order to adapt them to its new legal form. They will henceforth have the following content:
- **Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.



- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set fifty-two thousand seven hundred twenty-five Euro and seventy-eight Euro cents (52.725,78) represented by one thousand (1.000) shares without nominal value.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14
- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
- Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B



Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.
- XI. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Scott Hetherington, Vice President Corporate Tax, born on May 31, 1961 in Connecticut, United States of America, with professional address at 24/F, CDW Building, 388 Castle Peak Road, Tsuen Wan, N.T., Hong Kong, is appointed as Category A Manager of the Company;
- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Category B Manager of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (\leq 1,500.-).



Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Royal Appliance Mfg. Co., une corporation établie et existante en vertu des lois de l'Etat de l'Ohio (Etats Unis d'Amérique), ayant son siège social au 7005, Cochran Road, USA-OH 44139 Glennwillow, Etats Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Ohio sous le numéro 584762 (l' Actionnaire Unique),

L'Actionnaire Unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par Euryale Didillon, employé(e), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 4, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53008, constituée suivant l'acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 48, en date du 25 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par Maître Emile Schlesser, précité, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 721 en date du 4 septembre 2001.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Euro cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

III. L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille Euro (EUR 100.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Euro cents (EUR 30.986,69) à cent trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Euro cents (EUR 130.986,69), sans création de nouvelles parts sociales.

Souscription - Libération

Royal Appliance Mfg. Co, précité, décide de souscrire à l'augmentation de capital sans émission d'actions nouvelles, d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000,00).

Le montant de cent mille Euro (EUR 100.000,00) a été intégralement libéré par paiement en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

IV. L'Actionnaire Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille deux cent soixante Euro et quatre-vingt-onze Euro cents (78.260,91) afin d'absorber toutes les pertes reportées et existant au 28 juillet 2011, telles que mises en évidence par les comptes intérimaires au 28 juillet 2011, et de porter celui-ci de son montant de cent trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Euro cents (EUR 130.986,69) à un montant de cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq Euro et soixante-dix-huit Euro cents (52.725,78) sans annulation d'actions.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. 1** er paragraphe. Le capital social est fixé à cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq Euro et soixante-dix-huit Euro cents (52.725,78), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale».



- VI. L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- VII. L'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente.
- VIII. L'Actionnaire Unique décide de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.

Le capital social de la Société ainsi que ses réserves ne seront pas modifiés suite à la transformation de la Société, prenant en compte les augmentation et diminution de capital telles qu'indiquées dans les résolutions précédentes.

Le présent changement de forme sociale a été décidé sur la base des comptes intérimaires de la Société datés du 28 juillet 2011.

Une copie desdits comptes intérimaires, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, sera annexée au présent acte.

- IX. L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société de «Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H.» en «Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l.».
- X. L'Actionnaire Unique décide en conséquence de ce qui précède, de reformuler les statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme juridique et leur conférer désormais la teneur suivante:
- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq Euro et soixante-dix-huit Euro cents (52.725,78) représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale.
 - La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.
- **Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.
- **Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.



Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté



des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.
- XI. L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Scott Hetherington, Vice President Corporate Tax, né le 31 mai 1961 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 24/F, CDW Building, 388 Castle Peak Road, Tsuen Wan, N.T., Hong Kong, est nommé en tant que Gérant de Catégorie A;
- Mr. Christophe Gaul, gérant de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Didillon, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2011114099/417.

(110130403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Sainte-Maxime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 144.014.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108982/9.

(110124899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2011.

Sainte-Maxime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 144.014.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108983/9.

(110124901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Saturn Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 121.001.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} août 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011108984/11.

(110125501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Sechep Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108985/10.

(110124497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

FPG Smile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 162.739.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CASTLE INVESTORS LLC, ayant son siège social à Wilmington, 108, West 13 th Street (Delaware), enregistrée sous le numéro 4653289 de Delaware,



ici représentée par Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FPG SMILE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail notamment dans le domaine de cosmétique dentaire.

La société pourra exercer la profession de conseil économique et peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation



en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur de catégorie A ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 13 mai de chaque année à 10h00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire intégralement les mille (1.000) actions comme suit:

- CASTLE INVESTORS LLC, préqualifiée, mille actions	1.000
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées par la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, à hauteur de 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

109466



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentée comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la Société a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Gianni DE BORTOLI administrateur de sociétés, né à Boussu (Belgique) le 13 mai 1979, demeurant à L-1370 Luxembourg, 168 Val St Croix.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur François-Paul BIONDI administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique) le 6 novembre 1978, demeurant à B-1190 Forest, Avenue Albert 27.
- Monsieur Pascal ASWAD administrateur de sociétés, né à Saint-Etienne (France) le 4 juin1973, demeurant à F-42400 Saint-Chamond, rue Victor Hugo 18.
- 3. La durée du mandat des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
 - 4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Silvano DE BORTOLI, né à Boussu le 28 février 1950, demeurant au 48 Jardins de l'Abbaye, B-7330 Saint-Ghislain
- 5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
 - 6. L'adresse du siège social de la Société est fixée L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34308. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114629/157.

(110130884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Sirius Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 148.065.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108987/9.

(110125503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Starwood Energy SSM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.375.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62313 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011108991/10.

(110125176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2011.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of SANTE S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 24 th July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 th August 2003, number 888. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 1 st September 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2378 of 5 th November 2010.

The Meeting was presided by Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Frédéric Clasen, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. It appeared from the attendance list that the outstanding four hundred sixty-one thousand twenty-seven (461,027) category A shares, four hundred twenty-one thousand nine hundred and two (421,902) category B shares, ninety-seven thousand nine hundred and ninety-five (97,995) category C shares and nine thousand two hundred and twenty-three (9,223) category D shares representing 100% of the share capital amounting to ninety-nine million fourteen thousand and seven hundred Euros (EUR 99,014,700) were duly represented at this Meeting.
- III. The shareholders present or represented declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.
 - IV. The agenda of the Meeting is as follows:
 - 1) Waiver of convening notices.
- 2) Reclassification of the 2,983 category D shares held by Santé Holdings S.r.l. into 2,983 category A shares, the 2,730 category D shares held by DeA Capital Investments S.A. into 2,730 category B shares and the 238 category D shares held by Mediobanca S.p.A into 238 category C shares.
 - 3) Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to read as follows:
- " **5.1.** The Corporation's capital is set at ninety-nine million fourteen thousand and seven hundred Euros (EUR 99,014,700) divided into nine hundred ninety thousand one hundred forty seven (990,147) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, divided into:
- (i) four hundred sixty-four thousand ten (464,010) category A shares subscribed for by Santé Holdings S.r.l., a private limited company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italy, registered with the registry of commerce of Milan under number 03992120968;
- (ii) four hundred twenty-four thousand six hundred and thirty-two (424,632) category B shares subscribed for by DeA Capital Investments S.A., a limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office located at 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 127 685;
- (iii) ninety-eight thousand two hundred and thirty-three (98,233) category C shares subscribed for by Mediobanca S.p.A., a limited company organized under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italy, being registered with the registry of commerce of Milan under number 00714490158; and
- (iv) three thousand two hundred and seventy-two (3,272) category D shares subscribed for by an Eligible Person or any of his Related Person or his/her Personal Holding Structure, subject to the conditions provided for any shareholders agreement as the case may be, each holder of category D shares being referred to a category D shareholders. An "Eligible Person" shall mean any person which has been authorized to subscribe to category D shares by a general meeting of the shareholders of the Corporation approving the issuance of category D shares, in each case for as long as such person holds any Shares, and a "Related Person" shall mean in relation to any natural person (or deceased person) any one or



more of his wife or her husband, his widow or her widower, and any of his or her children (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18)."

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves duly convened, declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to reclassify the 2,983 category D shares held by Santé Holdings S.r.l. into 2,983 category A shares, the 2,730 category D shares held by DeA Capital Investments S.A. into 2,730 category B shares and the 238 category D shares held by Mediobanca S.p.A into 238 category C shares.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as set out in item 3) of the agenda of the Meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») des actionnaires de SANTE S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 24 juillet 2003 suivant acte du 24 juillet 2003 reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 888 du 29 août 2003. Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 1 er septembre 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2378 du 5 novembre 2010.

L'Assemblée a été présidée par Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Frédéric Clasen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

l. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que les quatre cent soixante et un mille vingt-sept (461.027) actions de catégorie A, quatre cent vingt et un mille neuf cent deux (421.902) actions de catégorie B, quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (97.995) actions de catégorie C et neuf mille deux cent vingt-trois (9.223) actions de catégorie D, représentant 100% du capital social s'élevant à quatre-vingt-dix-neuf millions quatorze mille sept cents euros (EUR 99.014.700), étaient dûment représentées à la présente Assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'aucune obligation d'accomplissement des formalités de convocation ne soit justifiée.

- IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1) Renonciation aux avis de convocation.
- 2) Reclassification des 2.983 actions de catégorie D détenues par Santé Holdings S.r.l. en 2.983 actions de catégorie A, des 2.730 actions de catégorie D détenues par DeA Capital Investments S.A. en 2.730 actions de catégorie B et des 238 actions de catégorie D détenues par Mediobanca S.p.A. en 238 actions de catégorie C.
 - 3) Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:
- « **5.1.** Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions quatorze mille sept cents Euros (EUR 99.014.700) divisé en neuf cent quatre-vingt-six mille cent quarante-sept (990.147) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, divisées en:



- (i) quatre cent soixante soixante-quatre mille dix (464.010) actions de catégorie A souscrites par Santé Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social au 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 03992120968;
- (ii) quatre cent vingt-quatre mille six cent trente-deux (424.632) actions de catégorie B souscrites par DeA Capital Investments S.A., une société anonyme organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 911, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.685;
- (iii) quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-trois (98.233) actions de catégorie C souscrites par Mediobanca S.p.A., une société anonyme organisée sous les lois italiennes, ayant son siège social à Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 00714490158; et
- (iv) trois mille deux cent soixante-douze (3.272) actions de catégorie D souscrites pour une Personne Eligible ou l'un de ses Parents ou sa Structure Holding Personnelle, sous réserve des conditions prévues dans tout pacte d'actionnaires, le cas échéant, chaque détenteur d'actions de catégorie D étant désignée un actionnaire de catégorie D. Une "Personne Eligible" signifie toute personne qui a été autorisée à souscrire des actions de catégorie D par une assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant l'émission d'actions de catégorie D, dans chaque cas, pour aussi longtemps que cette personne détient des Actions, et un "Parent" signifie, en relation avec un individu (ou personne décédée) un(une) ou plusieurs de ses épouses, époux, veufs, veuves, et enfants (étant entendu que lorsqu'il s'agit d'un Parent "individu", celui-ci doit être majeur).»

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée a renoncé aux avis de convocation. Les actionnaires représentés se considérant avoir été valablement convoqués ont déclaré avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de reclassifier les 2.983 actions de catégorie D détenues par Santé Holdings S.r.l. en 2.983 actions de catégorie A, les 2.730 actions de catégorie D détenues par DeA Capital Investments S.A. en 2.730 actions de catégorie B et les 238 actions de catégorie D détenues par Mediobanca S.p.A. en 238 actions de catégorie C.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur tel qu'indiquée au point 3) de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les mandataires ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: A. DAUREL, F. CLASEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23485. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011116109/149.

(110133157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

SunEd Reserve Luxco Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SunEd Reserve Luxco Holdings

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011108992/11.

(110124761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2011.



Resuma S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons. R.C.S. Luxembourg B 16.741.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 mai 2011

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2011.

Pour la société CACTUS S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011108976/17.

(110124853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît LEJEUNE, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé gérant-commandité de la société European Direct Property Fund, en abrégé EDP Fund, une Société d'Investissement à Capital Fixe en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 16 juin 2011, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution de l'Associé gérant-commandité, prise en date du 29 juillet 2011;

une copie certifiée conforme de la déclaration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 421.484.700,-) divisé en:

SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE VIRGULE ZERO DEUX (12.373,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE SOIXANTE-QUINZE (2.836,75) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;



HUIT CENT SOIXANTE-HUIT (868) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

CENT QUATRE-VINGT-ONZE (191) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

SEIZE MILLE TRENTE-SIX VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (16.036,99) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe.

- II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIARDS SIX CENT VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (2.625.000.000,- EUR) et est affecté de la manière suivante:
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Offices Western Europe «l» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EURO-PEAN DIRECT PROPERTY FUND Offices Western Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Offices Central Europe «l» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND Offices Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Retail Western and Central Europe «l» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND Retail Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENTS MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Logistics Western and Central Europe «l» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND Logistics Western and Central Europe tel que décrit dans le Prospectus;
- pour un montant de CINQ CENT MILLIONS d'euros (500.000.000,- EUR) aux Actions Defensive Residential Luxembourg «l» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund Defensive Residential Luxembourg tel que décrit dans le Prospectus;»
- pour un montant de CENT VINGT-CINQ MILLIONS d'euros (125.000.000,- EUR) aux Actions SPF 1 «I» et «R» (qu'elles soient de capitalisation ou de distribution) répondant aux caractéristiques du compartiment European Direct Property Fund SPF 1 tel que décrit dans le Prospectus.

L'Associé gérant-commandité est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, pendant une période de cinq ans renouvelable à partir de la date de publication des statuts coordonnés de la Société. L'Associé gérant-commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions. L'Associé gérant-commandité est par les présents Statuts autorisé et mandaté pour fixer pour chaque nouvelle émission un montant minimum de souscription. Chaque fois que l'Associé gérant-commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Associé gérant-commandité prendra ou autorisera une personne à prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification conformément à la Loi. Le droit de souscription préférentiel tel que prévu par la Loi n'est accordé qu'aux Actionnaires déjà présents dans le Compartiment, possédant déjà des actions relevant des Catégories et Classes d'actions devant être émises, et non pas à l'ensemble des Actionnaires du Fonds. Ce droit de souscription préférentiel peut être supprimé par l'Associé gérant-commandité lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

III.- Que l'Associé gérant-commandité, en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts, a réalisé en date du 29 juillet 2011, une tranche de l'augmentation de capital autorisé à concurrence de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 54.226.200,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de QUATRE CENT VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 421.484.700,-), à celui de QUATRE CENT SOIXANTE-



QUINZE MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 475.710.900,-) par la création et l'émission de:

- QUATRE (4) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe,
- CINQ MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT VIRGULE SOIXANTE-DEUX (5.418,62) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- IV.- Que l'Associé gérant-commandité, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription conformément à l'article 6 des statuts mentionné ci-avant, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions comme suit:
- QUATRE (4) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation, par Fortis Banque S.A./N.V. ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc.
- CINQ MILLE QUATRE CENT DIX HUIT VIRGULE SOIXANTE-DEUX (5.418,62) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution, par les souscripteurs suivants:
- Tesco Pension Trustees Limited en tant que trustee de Tesco PLC Pension Scheme ayant son siège social à Pensions Department, Tesco House, PO Box 4126, Cardiff, CF14 4ZP, Royaume-Uni, pour MILLE CENT CINQUANTE-SIX VIR-GULE SOIXANTE-QUINZE (1.156,75) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- Severn Trent Pension Scheme Trustees Limited en tant que trustee de Severn Trent Pension Scheme ayant son siège social à Severn Trent Centre, 2 St John's Street, Coventry, CV1 2LZ, Royaume-Uni, pour QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX VIRGULE SOIXANTE-DIX (462,70) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- Standard Chartered Trustees (UK) Limited en tant que trustee de Standard Chartered Pension Fund ayant son siège social à Londres, 100 Wood Street, EC2V 7EX, Royaume Uni, pour TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ VIRGULE CINQUANTE-HUIT (385,58) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- BMW (UK) Trustees Limited en tant que trustee de BMW (UK) Operations Pension Scheme ayant son siège social à BMW Plant Hams Hall, Canton Lane, Hams Hall, Coleshill, North Warwickshire, B46 1GB, Royaume Uni, pour SEPT CENT VINGT-DEUX VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (722,97) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- J Sainsbury Pension Scheme Trustees Limited ayant son siège social au 33 Holborn, Londres, EC1N 2HT, Royaume-Uni, pour CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT VIRGULE TRENTE-SEPT (578,37) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- Pilkington Brothers Superannuation Trustee Limited en tant que trustee de Pilkington Superannuation Scheme ayant son siège social à Pilkington Group Limited, Prescot Road, St Helens, WA10 3TT, Royaume-Uni, pour TROIS CENT QUARANTE-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (347,02) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- State Street Nominees Limited A/C 29G5 ayant son siège social au 525 Ferry Road, Edinburgh, EH5 2AW, Royaume-Uni, pour TROIS CENT TRENTE-SEPT VIRGULE TRENTE-HUIT (337,38) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné SPF 1.
- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l. ayant son siège social à Avenue Monterey, 40, L-2163 Luxembourg, pour MILLE DEUX CENT QUARANTE VIRGULE CINQUANTE-DEUX (1.240,52) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.
- Aviabel S.A. ayant son siège social Avenue Louise, 54, à B1050 Bruxelles pour CENT QUATRE-VINGT-SEPT VIR-GULE TRENTE-TROIS (187,33) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment SPF 1.
- V.- Que toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prémentionnés et libérées intégralement comme suit:
- Les QUATRE (4) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation souscrites par Fortis Banque S.A./N.V. ainsi que les CENT QUATRE-VINGT-SEPT VIRGULE TRENTE-TROIS (187,33) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution souscrites par Aviabel S.A. ont été libérées intégralement en numéraire par deux versements distincts sur un compte bancaire au nom de la société European Direct Property Fund S.C.A.effectués en juin 2010 pour Fortis Banque S.A./N.V. et en juin 2011 pour Aviabel S.A., de sorte que la somme de UN MILLION NEUF CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.913.300,-) additionnée d'une prime d'émission globale de CENT TRENTE-NEUF MILLE



CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 139.173,48) et d'une soulte de TRENTE QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (EUR 34,88) totalisant DEUX MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT HUIT EUROS ET TRENTE-SIX CENTS (EUR 2.052.508,36) a été mise à la libre disposition de la société preuve en ayant été rapportée au notaire.

La prime d'émission globale de CENT TRENTE-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 139.173,48) et est composée comme suit:

SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 676,16) pour chacune des CENT QUATRE-VINGT-SEPT VIRGULE TRENTE-TROIS (187,33) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1;

TROIS MILLE CENT VINGT-SEPT EUROS NEUF CENTS (EUR 3.127,09) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

La soulte de TRENTE QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (EUR 34,88) est remboursable au souscripteur Aviabel S.A.

- Les CINQ MILLE DEUX CENT TRENTE ET UNE VIRGULE VINGT-NEUF (5.231,29) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment SPF 1, Catégorie I Classe distribution souscrites par Tesco Pension Trustees Limited en tant que trustee de Tesco PLC Pension Scheme, Servern Trent Pension Scheme Trustees Limited en tant que trustee de Severn Trent Pension Scheme, Standard Chartered Trustees (UK) Limited en tant que trustee de Standard Chartered Pension Fund, BMW (UK) Trustees Limited en tant que trustee de BMW (UK) Operations Pension Scheme, J Sainsbury Pension Scheme Trustees Limited, Pilkington Brothers Superannuation Trustee Limited en tant que trustee de Pilkington Superannuation Scheme, State Street Nominees Limited A/C 29G5 et Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l. ont été libérées intégralement par un apport autre qu'en numéraire consistant en:

CENT SEIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX VIRGULE SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE-TROIS (116.442,7533) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par Tesco Pension Trustees Limited en tant que trustee de Tesco PLC Pension Scheme et évaluées à ONZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS VIRGULE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX (EUR 11.567.597,9756);

QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE MILLE VINGT ET UN (46.577,1021) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par Severn Trent Pension Scheme Trustees Limited en tant que trustee de Severn Trent Pension Scheme et évaluées à QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE TRENTE-NEUF EUROS VIRGULE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS (EUR 4.627.039,1883);

TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT QUATORZE VIRGULE DEUX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (38.814,2518) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par Standard Chartered Trustees (UK) Limited en tant que trustee de Standard Chartered Pension Fund et évaluées à TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS VIRGULE NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (EUR 3.855.865,9952);

SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE VIRGULE SEPT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (72.776,7221) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les- Moulineaux, France, apportées par BMW (UK) Trustees Limited en tant que trustee de BMW (UK) Operations Pension Scheme et évaluées à SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT EUROS VIRGULE SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ (EUR 7.229.748,7385);

CINQUANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VING ET UNE VIRGULE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (58.221,3777) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par J Sainsbury Pension Scheme Trustees Limited et évaluées à CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS VIRGULE NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT (EUR 5.783.798,9928);

TRENTE-QUATRE MILLE NEUF CENT TRENTE-DEUX VIRGULE HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX (34.932,8266) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par Pilkington Brothers Superannuation Trustee Limited en tant que trustee de Pilkington Superannuation Scheme et évaluées à TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS VIRGULE TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT (EUR 3.470.279,3937);

TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX VIRGULE QUATRE MILLE SEPT CENT TROIS (33.962,4703) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par State Street Nominees Limited A/C 29G5 et évaluées à TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS VIRGULE SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-TROIS (EUR 3.373.882,7433);



CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (124.875) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, apportées par Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l. et évaluées à DOUZE MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF EUROS VIRGULE HUIT MILLE CENT VINGT-CINQ (EUR 12.405.269,8125).

SOIT UN TOTAL DE CINQ CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENT DEUX VIRGULE CINQ MILLE CINQUANTE NEUF (526.602,5059) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, évaluées à CINQUANTE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS VIRGULE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (EUR 52.313.482,8399).

La réalité de la valeur de l'apport autre qu'en numéraire a été justifiée à l'Associé gérant-commandité par un rapport délivré par Fiduciaire Internationale S.A., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, établi en conformité avec les articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

- Du montant total de l'apport autre qu'en numéraire de CINQUANTE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (EUR 52.313.482,8399), un montant de CINQUANTE-DEUX MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 52.312.900,00) a été alloué au capital social de la Société et le solde arrondi à CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (EUR 582,84) a été versé au compte prime d'émission.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« Art. 5.

Article 5: Capital social: Le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 475.710.900,-) divisé en:

SIX CENT VINGT-SEPT VIRGULE CINQUANTE-SIX (627,56) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE ZERO DEUX (12.377,02) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX VIRGULE SOIXANTE QUINZE (2.836,75) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE VIRGULE VINGT-CINQ (372,25) actions nouvelles du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

HUIT CENT SOIXANTE-HUIT (868) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

CENT QUATRE-VINGT-ONZE (191) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

SEIZE MILLE TRENTE-SIX VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (16.036,99) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;



QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (464) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

SEPT MILLE DEUX CENT NEUF (7.209) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Healthcare Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Healthcare Europe;

CINQ MILLE QUATRE CENT DIX HUIT VIRGULE SOIXANTE-DEUX (5.418,62) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment European Direct Property Fund – SPF 1, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme SPF 1.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de EUR 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LEJEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. Relation: LAC/2011/37463. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131423/296.

(110151763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Holding Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny. R.C.S. Luxembourg B 85.285.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2011, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée renouvelle les mandats de M. Artur DELA, M. Roland Cimolino et de COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A. (administrateurs et administrateur délégué) ainsi que de FIDUCIAIRE DU LARGE (commissaire) pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'AG de 2017. M. Artur Dela, résidant professionnellement à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny figure comme représentant permanent pour la société-administrateur.

Luxembourg, le 20.07.2011.

Pour extrait conforme Fiduciaire du Large 43, Parc Lésigny L-5753 Frisange Signature

Référence de publication: 2011109148/19.

(110122984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Paymotech Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.107.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. donne sa démission à la date du 19 juillet 2011 de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société PAYMOTECH FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 7a, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157.107.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109648/13.

(110125665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2011.



Sarabriga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 139.694.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108993/10.

(110125528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 28 juillet 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

de nommer Monsieur Nicolas Schaeffer, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, comme nouvel administrateur de catégorie A de la Société, en remplacement de Monsieur Eynard, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Le Conseil décide d'élire Monsieur Nicolas Schaeffer en tant que Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur (A).

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011108989/16.

(110124590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Sasì S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.934.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108994/10.

(110124910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

EDP VI S.A., European Direct Property VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.542.

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN DIRECT PRO-PERTY VI S.A., en abrégé EDP VI S.A. (la «Société») ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1474 du 5 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Lejeune, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg. La Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte.



Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Modification du cinquième alinéa de l'article treize des statuts comme suit: «Sauf indication contraire dans les statuts, chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.»
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à celui de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (9.690,-) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune et de DIX MILLE actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.
 - 3.- Modification corrélative de l'article 5 des statuts.
 - 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier le cinquième alinéa de l'article treize des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Sauf indication contraire dans les statuts, chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social à concurrence de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à celui de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (9.690,-) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ces actions devant être libérées à la valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et de DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ces actions devant être libérées à la valeur nominale et ayant les caractéristiques suivantes:

- Les DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées sont émises sans droit de vote;
- Les DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées émises sans droit de vote ne représentent pas plus de la moitié du capital social de la Société;
- Les DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées émises sans droit de vote sont assorties d'une prime d'émission;
- Les DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées émises sans droit de vote confèrent la priorité dans le cas d'un remboursement de l'apport et de la distribution du bénéfice de liquidation;
- Les DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées sans droit de vote donnent droit à une rémunération préférentielle et cumulative annuelle de 0,1% sur la somme de leur valeur nominale et de la prime d'émission attachée à chacune de ces actions, à laquelle s'ajoutera une rémunération variable qui est fonction de la performance des investissements réalisés par la Société.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'accepter la souscription et la libération des DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (19.690,-) nouvelles actions par EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND S.C.A. ou en abrégé EDP Fund S.C.A, une société d'investissement à capital fixe de droit luxembourgeois, ayant pris la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy et représentée aux fins des présentes par Monsieur Benoît Lejeune, prénommé, agissant en vertu de la procuration sous seing privé dont question ci-avant.

Description de l'apport

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire effectué par EDP FUND S.C.A et consistant en:



CINQ CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENT DEUX VIRGULE CINQ MILLE CINQUANTE NEUF (526.602,5059) actions de la SPPICAV de droit français Shopping Property Fund 1 avec siège social à 167, Quai de la Bataille de Stalingrad, F-92867 Issy-les-Moulineaux, France, évaluées à CINQUANTE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS VIRGULE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (EUR 52.313.482,8399).

La valeur de l'apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant par un rapport de Fiduciaire Internationale S.A., Réviseur d'Entreprises agréé, avec siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7, établi en conformité avec les articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Du montant total de CINQUANTE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS VIRGULE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (EUR 52.313.482,8399), un montant de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.969.000,-) a été alloué au capital social et le solde de CINQUANTE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS VIRGULE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (EUR 50.344.482,8399) a été versé au compte prime d'émission de sorte que les DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées sans droit de vote sont assorties d'une prime d'émission arrondie à CINQ MILLE TRENTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 5.034,45) chacune.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de la propriété des actions apportées résulte d'un acte d'apport concernant European Direct Property Fund S.C.A., reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2011 et non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions décrites ci-avant, EDP Fund S.C.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000,-) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune et par DIX MILLE (10.000,-) actions rachetables privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.

Les droits suivants sont attachés aux actions rachetables privilégiées sans droit de vote:

- Les actions rachetables privilégiées sans droit de vote sont assorties d'une prime d'émission;
- Les actions rachetables privilégiées sans droit de vote confèrent la priorité dans le cas d'un remboursement de l'apport et de la distribution du bénéfice de liquidation;
- Les actions rachetables privilégiées sans droit de vote donnent droit à une rémunération privilégiée et cumulative annuelle de 0,1% sur la somme de leur valeur nominale et de la prime d'émission attachée à chacune de ces actions, à laquelle s'ajoutera une rémunération variable qui est fonction de la performance des investissements réalisés par la Société;
- Les actions rachetables privilégiées sans droit de vote sont rachetables par la Société à tout moment pour autant que les conditions légales soient remplies et que la Société dispose des réserves permettant ce rachat (en ce y compris la prime d'émission). La valeur de rachat des actions rachetables privilégiées sans droit de vote est fixé par le Conseil d'administration de la Société qui basera la détermination du prix de rachat sur la valeur nette des actions rachetées ainsi que de tous les éléments pertinents pouvant influencer cette valeur. Les actions rachetables privilégiées sans droit de vote sont obligatoirement rachetées par la Société au plus tard le jour du 8 ème anniversaire de la constitution de la Société.

Par ailleurs, les porteurs d'actions rachetables privilégiées sans droit de vote disposeront d'un droit de vote dans toute assemblée générale amenée à se prononcer sur les points suivants:

- L'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- La fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- La conversion d'actions rachetables privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;
- La réduction du capital social de la Société;
- L'émission d'obligations convertibles;
- La dissolution anticipée de la Société;
- La transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.



Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire des titres en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. SIEBENALER, B. LEJEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. Relation: LAC/2011/37465. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131425/152.

(110151807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Extrait de l'assemblée générale

des actionnaires tenue à Leudelange le 1 er juin 2011

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Miguel RAMIS BARRIOS de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Philippe OP DE BEECK, administrateur,
- Monsieur Juan Carlos BLANCO, administrateur.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Innoclean s.a.

Référence de publication: 2011109155/17.

(110122949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Kappeln Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.397.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 14 juillet 2011 à 11.00 heures

L'Assemblée à l'unanimité renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31.12. 2011.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2011109164/16.

(110123194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 137.479.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 juillet 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que Messieurs Richard Goddard, C. David Messman, Andrew Owen, Michael Niedermeyer et Madame Karla M. Rabusch ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012 et que KPMG a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour WELLS FARGO (LUX) WORLDWIDE FUND

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011109234/18.

(110123289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Mecaground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch. R.C.S. Luxembourg B 145.599.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS-COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011109431/15.

(110124145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Share Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 124.313.

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Share Investments S.A.», ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.313, constituée suivant acte reçu le 1 er février 2007 par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 19 avril 2007 (les «Statuts»), modifiés en date du 14 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prénommé, publié au dit Mémorial C, numéro 1490 du 17 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à Luxembourg sous la présidence d'Olivier SCIALES, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Cécile RECHSTEIN, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Lavinia DARIE, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



Cette liste de présence montre que les trois mille (3.000) actions de la Société, représentant 100% du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour et connus des actionnaires.

Les actionnaires représentés déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée ainsi que de son ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de transférer le siège social de la Société du 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Décision de modifier l'article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, délibérant selon la manière prévue pour la modification des statuts.

L'administrateur unique de la Société ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.».

3. Décision de modifier l'article 7 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de tout administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, e-mail, par téléfax ou tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit par la suite. Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires initiée depuis le Luxembourg où (i) les administrateurs prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue à Luxembourg.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie écrite si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) administrateurs.»

L'assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident de transférer le siège social de la Société du 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:



«Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, délibérant selon la manière prévue pour la modification des statuts.

L'administrateur unique de la Société ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 7 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de tout administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, e-mail, par téléfax ou tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit par la suite. Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires initiée depuis le Luxembourg où (i) les administrateurs prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue à Luxembourg.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie écrite si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) administrateurs.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à sept cent vingt Euros (720,- €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: SCIALES, RECHSTEIN, DARIE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 septembre 2011. REM 2011/1175. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signe): SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132366/134.

(110152850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.



Mecaman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 43.067.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS-COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2011109432/15.

(110124148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Premios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pepinières.

R.C.S. Luxembourg B 148.187.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109646/10.

(110125375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Premios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pepinières.

R.C.S. Luxembourg B 148.187.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109647/10.

(110125379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011109650/10.

(110125558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

SOLREI the rings s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.165.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.

SOLREI THE RINGS S.à r.l.

Société a responsabilité limitée

Référence de publication: 2011110306/13.

(110125810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

SOLSTISSE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110307/10.

(110125889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Süssvest SCS, Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.071.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110308/10.

(110126269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

European Art Tour S.A., Société Anonyme, (anc. Prime International Holdings S.A.).

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.903.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIME INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 148.903, constituée suivant acte reçu le 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2256 du 18 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale en EUROPEAN ART TOUR S.A..
- 2. Modification afférente de l'article 1 er alinéa 2 des statuts.
- 3. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, l'exportation, la représentation de licences et programmes dans le domaine du multimédia.



La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

- 4. Modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 5. Démission de Madame Isabelle BOULANGER et de la société de droit luxembourgeois « B&H International Consulting S.à r.l. de leur fonction d'administrateur.
 - 6. Nomination de Messieurs Alain SERVAIS et Jean-François PICAUD à la fonction d'administrateur.
 - 7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en EUROPEAN ART TOUR S.A. et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

" Art 1. There is established a société anonyme under the name of EUROPEAN ART TOUR S.A."

Version française:

" Art. 1 er . Il est constitué une société anonyme sous la dénomination EUROPEAN ART TOUR S.A."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 4.** The corporation's purpose is the purchase, the sale, the exploitation, the export and the representation of licences and programs in the field of multimedia.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property."

Version française:

" Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation, l'exportation, la représentation de licences et programmes dans le domaine du multimédia.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et le financement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers".

109486



Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- Madame Isabelle BOULANGER et
- la société de droit luxembourgeois B&H International Consulting S.à r.l.

et leur accorde décharge entière et définitive pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Alain SERVAIS,
- Monsieur Jean-François PICAUD,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, F. DEFLORENNE, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 juillet 2011 Relation: LAC/2011/33519. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111050/102.

(110126995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

R + G Montage s. àr .l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 35.982.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108963/11.

(110124456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

R.E.M Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.494.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 22 juillet 2011 que la société Namibor Ltd. ayant son siège social 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines a cédé l'entièreté des parts sociales qu'il détenait dans la société à savoir 50.000 parts sociales à la société Concorde Private Equity Limited, ayant son siège social Walkers Chambers, 171 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Island VG1110.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108964/13.

(110125270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Cable International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.067.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juillet 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:
- * Monsieur Vincenzo Sanasi d'Arpe, de ses fonctions d'Administrateur et président;
- * Monsieur Gianluca Brancadoro, de ses fonctions d'Administrateur de catégorie A;
- * Monsieur Alfonso Castiello d'Antonio de ses fonctions d'Administrateur de catégorie A;
- * Monsieur Andrea Castaldo, de ses fonctions d'Administrateur de catégorie B;



- * Monsieur Sébastien Felici, de ses fonctions d'Administrateur de catégorie B;
- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 :
- * Monsieur Masaaki Yoshizawa, résidant au 1369-9 Hodota-cho, 370-3533 Takasaki (Japon), Administrateur de catégorie A;
- * Monsieur Paul Bradley, résidant au 1138 Ave. Sacadura Cabral, 4410-463 Vila Nova de Gaia (Portugal), Administrateur de catégorie B;
- * Monsieur Fabrizio Borra, résidant à Le Terrazze della Foce snc, 07020 Località Barrabisa, Palau (Italie), Administrateur de catégorie B;
 - D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Masaaki Yoshizawa précité.
- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de M. Emanuele Carnevale Schianca de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABLE INTERNATIONAL S.A. Société Européenne de Banque Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2011114544/30.

(110131186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Art & Pavés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 108.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109695/10.

(110124382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Asco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.875.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 juillet 2011

- 1. Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à son terme, l'assemblée a nommé jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013:
 - Whitehorse Consulting Inc, une société ayant son siège social à 53 Calle, Urbanizacion Obarrio, PA, Panama. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011109696/17.

(110124063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Le conseil d'administration a bien pris note de la démission de Monsieur Kirk Hotte de son mandat d'administrateur à compter du 1 ^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011109698/13.

(110124380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 27 juin 2011

L'associé unique de Balmain European Retail Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Pierre Gervasi en tant que gérant de la Société avec effet au 27 juin 2011,
- de nommer Nicholas West, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 20 Balderton Street, W1K 6TL Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 27 juin 2011.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011109699/16.

(110124216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Blue Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 68.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signatures.

Référence de publication: 2011109701/10.

(110124611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 113.537.

EXTRAIT

1. Administrateurs

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2011 de renommer Peer Michael Schatz, Thomas Neidert, Philipp Sixt Lothar von Hugo, Roland Sackers, Axel Backheuer en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

2. Réviseur d'entreprises

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2011 de nommer ERNST & YOUNG, Société anonyme, ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, rue Gabriel Lippmann, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011110496/19.

(110125152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck